

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 septembre 2026
(Date de convocation : 28 août 2026)

Délibération N° 20260903-11

Le trois septembre deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

Alexandre PUJO-MENJOUET, Dominique BORGELLA-ADJUDANT, Aurore VILLE, Thibaut MAURIN, Sarah LAGUERRE, David LAFFAILLE, David MAPPA, Mélissa PUJO-MENJOUET, Jean-François RABAUD, Viviane TORNE, et Marie VIDAL, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Sylvain SALIGOT donnant procuration à Alexandre PUJO-MENJOUET, Stephen GAYE-METOU donnant procuration à Sarah LAGUERRE, Etienne LAY donnant procuration à Thibaut MAURIN, Sarah GRANDSIMON donnant procuration à Dominique BORGELLA-ADJUDANT.

Objet : CONVENTION PARKING SUR LES 4 VEZIAUX

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de signer une convention d'occupation sur le territoire de la Commission Syndicale des 4 Véziaux dans le cadre du projet Payolle pour réaménager un parking existant précaire (sous la digue), sans aucune contrepartie financière mais avec une obligation d'entretien.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article unique :** décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation avec la Commission Syndicale des 4 Véziaux dans le cadre du projet Payolle pour réaménager un parking présent sous la digue, sans contrepartie financière mais en s'engageant pour en assurer l'entretien.

Date affichage : 12/09/2026

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

